

alors qu'un jeune homme de chez nous pourrait remplir la position. On n'a pas beaucoup encouragé l'étude de l'astronomie au Canada et voilà un moyen de le faire. Il n'y a pas de doute qu'on ne puisse trouver quelqu'un au Canada. Je note que l'un des plus habiles professeurs d'astronomie des Etats-Unis, le professeur Mitchell, de l'université Columbia, vient du Canada. Si je ne me trompe, il est reconnu comme l'un des astronomes les plus éminents des Etats-Unis. Pourquoi ne pas lancer plus de nos jeunes gens dans cette voie?

L'hon. M. STEWART: Il faudra examiner ce point et, au lieu de retarder les travaux du comité, je consens à biffer cet article.

M. ROSS (Kingston): Le ministre doit alors admettre que cela n'est pas urgent.

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas cela. J'ai essayé pendant une demi-heure d'expliquer au comité qu'il était utile d'agir comme je l'ai conseillé; mais certains de mes honorables collègues ne partagent pas cet avis. Le service ne sera pas désorganisé, si l'on nous refuse le droit d'employer un astronome étranger et c'est pourquoi je consens à biffer cet article.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je propose de biffer l'article de \$2,500.

(La motion est adoptée.)

Le crédit, ainsi modifié, est adopté.

Affaires étrangères.—Traitements, y compris celui du secrétaire du premier ministre, \$8,000, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$103,655; dépenses contingentes, \$30,500.

M. McGIBBON: Voilà un autre de ces crédits dont nous nous sommes plaints et qui méconnaissent l'existence de la loi du service civil. Nous avons droit à des explications.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'article dont parle mon honorable ami, si je ne me trompe, est nouveau et se lit: "Secrétaire du premier ministre, \$8,000, nonobstant les dispositions de la loi du service civil." Je crois qu'on ne comprend pas bien le genre exact de la position décrite dans ce crédit et je prie le comité de me permettre de remplacer le mot "secrétaire" par "adjoind du chef de l'exécutif". On a répandu l'impression que nous désirons un nouveau secrétaire particulier dans le bureau du premier ministre. Tel n'est pas le cas. Ce que je demande au comité est d'adopter une somme en vue de nommer un chef de cabinet du premier ministre.

Le premier ministre est le seul membre du cabinet qui n'ait pas de sous-ministre. Quand il entre en fonctions, dans l'état actuel des choses, il n'a aucun personnel et, plus tard, il n'a que des secrétaires particuliers. Cela était peut-être suffisant dans le passé, par suite

[M. Ross (Kingston).]

d'arrangements avec d'autres départements de l'administration; mais la besogne du bureau du premier ministre a tellement augmenté que, dans l'intérêt public, il est nécessaire d'organiser ce bureau en s'inspirant des méthodes commerciales, tout comme les autres départements de l'administration. Ce qu'il faut, c'est un gérant d'affaires pour coordonner et surveiller le travail.

Actuellement, je remplis, en plus des fonctions de premier ministre, celles du président du Conseil privé et de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Dans les derniers temps du gouvernement de sir Robert Borden, ces deux derniers postes avaient des titulaires différents, qui détenaient chacun un portefeuille. En plus des fonctions administratives de ces départements, le premier ministre, comme mes collègues ne l'ignorent pas, doit remplir des devoirs tout à fait particuliers dans la Chambre. Il doit se tenir au courant de tous les travaux de la Chambre et des questions débattues. Il est chef de son parti et il a également la même responsabilité que les autres députés à titre de représentant d'un comté. Les honorables députés verront facilement que, si l'on veut que les affaires de l'Etat soient administrées d'une manière satisfaisante, un homme qui, dans la même journée, doit voir à tant de choses a besoin de quelqu'un qui se charge d'une partie de sa besogne et qui puisse recevoir, au moins une partie des gens au nom du premier ministre.

Outre les fonctions de l'exécutif et le travail de la session au Parlement, besogne qui vous est familière, il incombe au premier ministre d'autres obligations qui prennent beaucoup de temps. Je puis mentionner en premier lieu les relations avec le Gouverneur général. Le premier ministre représente le Gouvernement et le Parlement auprès de Son Excellence. Ce sont des rapports personnels. Pour remplir ce devoir convenablement, il faut un peu de temps. Il y a aussi les relations avec les représentants des pays étrangers, les relations personnelles avec les consuls généraux qui sont à peu près des représentants diplomatiques de leur pays, et les relations impersonnelles maintenues par correspondance par l'intermédiaire du département des Affaires extérieures et qui nous obligent à nous tenir au courant des événements dans les différentes parties du monde. A très bref délai, les Etats-Unis vont se faire représenter par un ministre à Ottawa. Ce représentant sera censé avoir des entrevues avec le premier ministre, en particulier si celui-ci remplit le poste de secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures. Je crois savoir que, selon toute probabilité, la Grande-Bretagne nommera un représentant du même rang au Canada,